

AB HOLDING
dont le siège social sera situé SAINT ANDRE DE LA ROCHE (06730), ZI de la Vallière,
Bâtiment 11
En cours d'immatriculation au RCS de NICE

PROCES-VERBAL DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

L'an deux mille vingt-trois,
Le 15 décembre,
A 9h00

Madame Amandine Josette ISQUIN épouse BOY, née le 29 mars 1974 à RIS ORANGIS (91), de nationalité française, demeurant à Saint André de la Roche (06730), « Villa Constance », 53 boulevard du 8 mai 1945,

Et

Monsieur Alain André Jean-Jacques BOY, né le 11 juillet 1971 à NICE (06), de nationalité française, demeurant à Saint André de la Roche (06730), « Villa Constance », 53 boulevard du 8 mai 1945,

Entendent constituer entre eux, une société par actions simplifiée qui sera dénommée AB HOLDING, et apporter à ladite société la totalité des actions qu'ils détiennent au sein d'une société dénommée TECHNIS, SAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro 414 319 186.

Pour ce faire, les futurs actionnaires se sont réunis à l'adresse du siège social pressenti de la société à constituer pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un commissaire aux apports
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

AB AB

PREMIERE RESOLUTION

Il est rappelé que Madame Amandine ISQUIN épouse BOY et Monsieur Alain BOY ont décidé de constituer entre eux, une société par actions simplifiée qui sera dénommée AB HOLDING en apportant les actions qu'ils détiennent au sein de la société TECHNIS.

Aux fins de réalisation de ces apports en nature à ladite société, les associés décident de nommer Madame Karine GATIGNO épouse VIGOUROUX, Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, immatriculée au RCS sous le n°480 225 804, commissaire aux apports de la Société.

Le commissaire aux apports devra établir un rapport sur la valeur desdits apports en nature, lequel sera annexé aux statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h00.

Madame Amandine ISQUIN épouse BOY
ACTIONNAIRE



Monsieur Alain BOY
ACTIONNAIRE



AB AB